GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — — secondaire
— — — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — — bassin secondaire
— — — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe d'assainissement et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Brûlage partiel (brûlé au à plat)
Plantation à racines nues
Plantation en conteneurs
Ensemencement naturel
Ensemencement
Épandage commercial
Récolte dans les bandes boisées (abandon libres)

N.B. Ces interventions n'impliquent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — (toutes essences composée prédominée)
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à pruche
— — à mélèze
— — (plantation)
Pessière
— — (épinette noire et/ou pin rouge occupant plus de 75% de la portion résineuse)
— — (toutes essences composée prédominée)
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pruche
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à épinette noire
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — (le sapin et/ou l'épin. blanche occupant plus de 75% de la portion résineuse)
— — (toutes essences composée prédominée)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc
— — à pin gris
— — à mélèze
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — avec pin rouge
— — (le pin blanc occupant plus de 75% de la portion résineuse)
— — (toutes essences composée prédominée)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin gris
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — (plantation de pin sylvestre)
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— — (toutes essences composée prédominée)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— — (toutes essences composée prédominée)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— — (toutes essences composée prédominée)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portion résineuse)
— — (toutes essences composée prédominée)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillus d'essences résineuses avec sapin
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
— — — — avec pin gris
— — — — avec épinette noire ou rouge
Bouleau à bouleau blanc avec sapin
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
Bouleau à bouleau jaune avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec résineux
Peuplier avec sapin
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec résineux
Peuplier avec résineux
Érable à sucre
— — — — avec résineux
— — — — avec pin rouge
Mélange de feuillus tolérants
— — — — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences résineuses
— — d'essences tolérantes
— — d'essences mélangées
— — (plantation)
Bouleaux à bouleau blanc
— — à bouleau jaune
Peupleraie
Érable à sucre
— — à bouleau blanc
— — à bouleau jaune
— — à peuplier
— — à feuillus d'essences résineuses
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de peuplier
— — de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORÊSTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle au dynamiter
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisseur légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	THIELSIG.
10 (ans)	0-20 ans
30	21-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
100	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30	30-80
90-30	30-90
100-30	30-100
100-50	50-100
100-70	70-100

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jardiné irrégulier: Peuplé dominant de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 70 cm; autres peuplements: majorité des tiges entre 0 et 60 cm.
Vieillissant irrégulier: Peuplé dominant de feuillus intolérants et de résineux, majorité des tiges entre 60 cm et plus de 50 cm; autres peuplements: majorité des tiges en plus de 50 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	simple
Moyenne	31 à 60%	**
Forte	61 à 90%	***
Abrupte	91% et plus	****

Les classes de pente sont indiquées dans les tableaux publiques seulement.

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les tableaux publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 50 C3 c5 f50 m 6
- S — sélédulation
- C3 — classe de pente
- c5 — classe d'âge
- f50 — pente de l'origine
- m — perturbation
- 6 — classe de hauteur
- classe de densité
- sous groupe d'essences
- groupement d'essences

P C5 c60 D3
- P — classe de pente
- C5 — classe d'âge
- c60 — pente de l'origine
- D3 — classe de hauteur
- classe de densité
- type de couvert

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	10m 1	17m 2	13m 3	16m 4	19m 5	22m 6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: SUR. D'ING. FOR. (ref. INTERN. FORESTAL) (RÉGIONAL) SIGNATURE
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: SUR. DENDRO. (ÉCOLE 1 ASS. UNIV. PRIV.) SIGNATURE

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 7
Unité de gestion 72-1
Unité d'aménagement
Unité de sondage 000°15'04"
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique 30601
Bassin primaire
Bassin secondaire 723
Unité de gestion privée
Municipalité 78360
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle 1001
Région écologique 3a
M.R.C. 740 PONTIAC

* Lorsque tous ces composantes est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Compt. For. 7102 - 8009-8312-8613 - 5006-5017-5503
Révision : avril 1992

Photographie aérienne : 1981
Carte forestière : Année de publication : 1982-1983
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/4/82
Déclinaison magnétique : 14 ° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-K-7 S.E.	31-K-8 S.O.	31-J-5 S.E.	31-J-5 S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-K-2 S.E.	31-K-1 S.O.	31-J-4 S.E.	31-J-4 S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-F-15	31-F-16	31-G-13	

31 K/1 S.E.

UG 71, 72, 73

2